

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers**

• en exercice	11
• présents	8
• votants	9
• absents	3
• exclus	0

De la commune BERTHOUVILLE

Séance du 29 avril 2016 à 20 heures 30

**Date de convocation :**

25 avril 2016

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

**Date d'affichage :**

25 avril 2016

**Objet**

Convention CAF

Mme LECLERC Marie-Françoise

Étaient présents :

Davy LEGRIX, Olivier MORIN, Jean-Claude CEYDEN, Serge AUBERT, Dimitri ALLAIN, Patrick DESCHAMPS, Christiane CAPELLE, Agnès GRIETENS - Absents : Didier DESCHAMPS, Patrick LE HALPERT

Secrétaire de séance :

M. ALLAIN Dimitri

Madame le maire expose au conseil municipal le projet de l'association "Lezarts et les Mots" .

Le projet de l'association est de créer un espace de vie sociale avec les communes proches de Berthouville et principalement avec St Cyr de Salerne et St Victor d'Epine.

L'espace de vie sociale a pour finalités et objectifs :

- la socialisation des personnes pour lutter contre l'isolement
- le développement des liens sociaux et la cohésion sur le territoire, pour favoriser le "mieux vivre ensemble".

Les actions actuellement menées par l'association sont des ateliers d'informatique, de taïchi, de gym, de mots et musique et, ont pour but

- de dynamiser le village

- d'être diversifiées, intergénérationnelles, ouvertes à tous
- d'être menées tout au long de l'année.

De plus, l'ouverture d'une antenne CAF dans la commune avec accueil sur rendez-vous serait un service public apprécié des habitants.

Pour que ce projet existe, la commune doit signer une convention avec la CAF. La convention a une durée minimum de 3 ans et est reconduite annuellement de façon tacite.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet et autorise Madame le Maire à signer la convention avec la CAF.

Fait BERTHOUVILLE, le 29 avril 2016.

Le Maire